



Castrum supra Sigalam

Le promontoire sur lequel se trouve actuellement le clocher offre une vue dégagée sur la vallée et permet de surplomber le village. C'est donc bien naturellement que ceux qui administraient la commune dans des temps plus anciens l'ont choisi pour y bâtir une petite citadelle que nous allons retrouver dans les archives sous le nom de «*castrum supra Sigalam*» (1498), le «château au-dessus de Sigale». De la place ou des points de vue alentour se remarquent les soubassements de tours ou murs qui en forment les derniers vestiges. Mais la particularité du village de Sigale réside dans la présence d'un deuxième château «*Altius fortalitiium*», le château du haut «*in dicto loco de Sigalla in burgo Sigalloni*» (1498) dont on peut également observer les vestiges en vous tournant vers le nord et la falaise qui vous fait face.

Un troisième castrum évoqué par les actes appartient à la famille de Glandèves mais en l'absence de traces nous sommes dans l'incapacité de le localiser dans le village.

Ces quelques pans de murs rappellent un passé sur lequel les archives du village nous éclairent un peu.

Elles attestent donc de la présence dans ce lieux de deux «castrum » ou «fortalitiium» affectés à la garde de deux communautés différentes, Sigale et Sigalon dirigées chacune par un conseil syndical et comportant chacune un lieu de culte : l'église paroissiale pour Sigale et sans doute une chapelle accolée au château pour Sigalon.

La commune de Sigale qui réunit les deux dans une administration commune, celle dite de «*Sigale et Sigalon*» à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle doit donc faire face à la garde et à l'entretien des deux châteaux et sans doute des trois ce qui ne manque pas de poser des problèmes.

Leur utilité n'est pas contestable, les temps féodaux sont troublés : Dix ans après la Dédition du Comté de Nice au Duché de Savoie, un conflit entre le Comte Amédée VIII et la famille Grimaldi aboutit à la prise par les Grimaldi de plusieurs places fortes dont Sigale et à leur restitution après négociation un an plus tard, en 1400.

Un an plus tard en 1401, André de Grolée Gouverneur de Provence pour le Comte de Savoie vient tenir une assemblée extraordinaire du Conseil et des hommes de Sigale pour recevoir leurs besoins et désirs. C'est alors le château haut «*altius fortaliciium le dit château étant anciennement de ladite cour*», qui pose problème, celui de Sigalon donc dont il est demandé qu'il passe sous l'autorité comtale afin d'en déloger le notaire, Reynaud Chabaud «*qui l'a acquis sans juste titre ...*». Plainte entendue séance tenante puisque le château est reçu à la cour comtale et remis à la garde de la communauté sigaloise «*à leurs frais et dépens* » et qu'il est enjoint à Reynaud Chabaud «*d'avoir à l'évacuer* ».

Une autre demande porte sur une amnistie des «*procédures et informations* » contre les gens du lieu, elle est accordée deux ans plus tard en 1403 «*en considération des charges par vous supportées par suite de la garde diligente que vous avez fait des trois forteresses au cours de la dernière guerre* » dit l'acte qui bien sûr exclut de son champs le crime de lèse-majesté, l'homicide et la trahison. Il semble donc manifeste que l'on s'est battu avant de céder ces châteaux aux Grimaldi.

Enfin en 1471, accordant au Consul et à son Vice-consul la liberté de choisir leur baile (juge de paix) au sein de la communauté, le gouverneur justifie cette liberté « *à savoir que Sigale est limitrophe des terres royales de Provence et presque environnée par elles, qu'il importe donc de la traiter avec faveur d'y supprimer tout sujet de dissensions et de s'y rendre les gens plus affectionnés à la garde et défense du pays* ». Entre les lignes, ces terres royales de Provence avec lesquelles le village fait frontière par l'Estéron au sud du village apparaissent inquiétantes pour les Ducs de Savoie et au-delà de l'intérêt de sa situation de nid d'aigle, le village devient aussi un partenaire que l'on souhaite fiable et pérenne.

Seulement à ce moment-là, les châteaux confiés « *aux frais et dépens* » de la commune ne sont plus en état de défendre ce pays : en 1471 toujours, un acte dresse les droits et obligations réciproques de la commune et du souverain, il nous apprend que « *le duc a deux châteaux, l'un au lieu-dit Cigallon, l'autre supra Cigallam, tous deux à demi ruinés : semirupta et sans toits : discoperta*. Considérée comme une place -forte de la vallée et cajolée par les souverains de Savoie en raison de son importance stratégique, Sigale n'a donc plus au XV^e siècle les moyens d'assurer ses ambitions défensives. Mais les guerres européennes traversent le Comté de Nice pendant les XVI^e et XVII^e siècles et si le « *Altius fortalicium* » de Sigalon semble avoir été abandonné jusqu'à la ruine, il est vraisemblable que celui de « *Supra Sigalla* » a retrouvé son toit et ses fonctions défensives justifiées par son importance de place-forte défendant la vallée.

En effet nous retrouvons le village recevant en « *Mil six cent huitante neuf le vingt quatrième jour du mois de May Son Altesse Royale Victor Amédée II arrivé en ce lieu de Sigale à huit heures du matin venant de Puget ayant passé par Saint-Pierre accompagné de cinquante cavaliers environ. Il avait à sa suite M le Marquis de Saint Pierre, monsieur le Marquis de Saint Georges gouverneur de Nice et autres seigneurs, tout son arrière train où il y avait quarante huit mulets et ses gardes corps (qui) ont reculé par le Seros*.

La dite Altesse Royale monta d'abord au château où elle demeura environ demi-heure avec grande familiarité. Après ce bon prince vient à la place qui est devant l'église paroissiale et il reçoit agréablement ceux et celle qui venaient l'embrasser et lui baiser la main. J'étois toujours auprès de lui et me faisoit de temps en temps des demandes. Je lui présentois du pain et il me dit : coupez Monsieur et après que je lui en ai coupé une pièce il prit le pain luy-même et avec les mains sans couteau il en coupa une grosse pièce et commença à manger.

Etant monté à cheval, après il s'adressa à moi et tira le chapeau en disant : Monsieur je vous remercie et prit son chemin du côté de la Roque où il ne s'arrêta point et croyait d'aller diner à Saint Martin où on lui porta des provisions de Gillette où on lui avait préparé le diner(...) »

Signé : Faissole Vicair

Cette visite n'est pas anodine en ce temps où le Duché de Savoie allié aux autres puissances européennes dans la Ligue d'Augsbourg s'oppose à Louis XIV et son allié l'Empire Ottoman menant une politique de conquêtes territoriales qui enflamment l'Europe pendant près de dix ans entre 1688 et 1697. Nous pouvons alors aisément imaginer que la visite de l'Altesse Royale n'est pas désintéressée des questions militaires et le temps passé dans le château a pu être l'occasion d'en discuter le rôle, l'état et la garnison. Car nous savons qu'entre 1560 et 1713, la défense du Comté de Nice reposait sur les milices communales, le contingent ordinaire, doublées par un contingent régulier à partir de cette date.

Ce contingent régulier tiré au sort parmi la population, armé par la commune était organisé de façon pyramidale autour d'un «*governator*» du château. Il est bien évident que la commune ne pouvait pas fournir le contingent demandé et c'est donc un contingent intercommunal qui devait veiller sur le site et la vallée, dirigée par des «*governator* » dont nous savons qu'ils venaient de Sigale, Ascros, Roquestéron, Nice ... Ce qui nous montre la valeur militaire attribuée au site et à la garde qui s'y tenait dans la défense de la frontière.

Nous savons avec certitude que le château ne survit pas à la Révolution : Sigale est considérée comme réactionnaire et les troupes françaises l'assiègent au matin du 7 Novembre 1793.

La résistance du village ne dure pas la journée et en plus du lourd tribut de guerre imposé à la commune et perçu aux deux tiers par la contribution des familles les plus aisées, le château qui n'était plus semble-t-il parfaitement entretenu est démoli par les assaillants ...